




Les milieux de recherche compétitifs nécessitent des personnes efficaces et réactives, dotées de compétences spécialisées en matière d'administration, de gestion et de stratégie, afin de renforcer la mission et l'intensité de la recherche de l'organisation. Ces gestionnaires de recherche, (y compris les administrateurs) jouent un rôle essentiel en soutenant directement les chercheurs ou le cycle de vie des recherches d'une manière ou d'une autre, notamment la politique de recherche et la stratégie de développement. Ils travaillent dans différents milieux et dans des organisations qui mènent ou appuient la recherche. Le but principal de la gestion de la recherche est de soutenir et de permettre à l'organisation d'entreprendre les recherches, ainsi que d'assurer l'impact des recherches et des normes de gouvernance élevées.




LE RÔLE ET L'OBJECTIF DE L'IPRC

Un besoin a été identifié afin de reconnaître les gestionnaires de recherche en Afrique en tant que professionnels. En conséquence, l'International Professional Recognition Council (IPRC) a été créé en tant qu'organisme autonome composé d'experts en gestion de recherche représentant la communauté africaine et internationale de la gestion des recherches. Il remplit les fonctions suivantes :

-  Conférer à un statut professionnel aux gestionnaires de la recherche.
-  Appuyer la formation à la gestion de recherche dans le cadre de la formation continue.
-  Promouvoir la gestion de recherche en tant que profession.

Le secrétariat de l'IPRC est actuellement organisé par la Southern African Research and Innovation Management Association (SARIMA).

Le statut professionnel présente les avantages suivants :

-  Démontrer la compétence d'une personne en tant que gestionnaire de la recherche aux employeurs actuels ou potentiels.
-  Affirmer sa position dans le domaine de la gestion de recherche au niveau mondial.
-  Elargir ses possibilités d'avancement et de mobilité professionnelle.



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE STATUT PROFESSIONNEL

Afin d'obtenir un statut professionnel, les candidats doivent soumettre un dossier de justificatifs de leurs acquis, de leur expérience et de leurs réalisations antérieures, ainsi que de leurs compétences actuelles, qui seront examinées par leurs pairs à l'IPRC. Il existe trois titres professionnels :

Professionnel de l'administration de la recherche (RAP)

Ce titre reconnaît les personnes ayant une expérience d'un à trois ans et celles qui sont dans la profession depuis un certain temps mais qui n'ont pas encore évolué professionnellement. L'objectif est d'inculquer une identité professionnelle et d'établir une trajectoire de développement professionnel en vue de devenir un PGR ou de maintenir la reconnaissance en tant que PAR.

Professionnel de gestion de la recherche (RMP)

L'objectif de ce titre est de reconnaître les directeurs de recherche en milieu ou en fin de carrière ayant un diplôme de premier cycle et un minimum de trois ans d'expérience professionnelle pertinente, OU un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle pertinente sans qualification.

Haut professionnel de gestion de la recherche (SRMP)

Ce titre reconnaît les cadres supérieurs de la recherche qui occupent des fonctions de direction ou des rôles stratégiques. Il leur est demandé d'être titulaires d'un diplôme de troisième cycle de niveau Master ou plus, et avoir cinq ans d'expérience professionnelle pertinente.

Un statut professionnel est valable pendant cinq ans, après quoi il doit être renouvelé ou mis à niveau.

La procédure de candidature comprend les étapes suivantes :

1. Le candidat examine les exigences de la catégorie professionnelle concernée.
2. Le candidat remplit et soumet la demande en ligne et paie les frais.
3. Les pairs qui siègent à l'IPRC examinent la demande.
4. L'IPRC informe le candidat du résultat dans les trois mois suivant la soumission.
5. Les candidats retenus ajoutent le titre décerné à leurs titres de compétences.

Le système de candidature en ligne est ouvert en septembre de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. De plus amples informations sur les exigences, les frais de candidature et le processus de candidature sont disponibles sur le site Web de l'IPRC à l'adresse www.iprcouncil.com.

POSTULEZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Coordonnées : [✉ sarima@sarima.co.za](mailto:sarima@sarima.co.za) | [🌐 www.iprcouncil.com](http://www.iprcouncil.com)